

Cote du document: IFAD12/3/R.2/Add.4  
Point de l'ordre du jour: 4  
Date: 14 octobre 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Programme de participation du secteur privé au financement**

### **Note à l'intention des membres de la Consultation**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Ronald Hartman**

Directeur

Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale

téléphone: +39 06 5459 2610

téléphone portable: +39 331 684 7665

courriel: r.hartman@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA —  
Troisième session

Rome, 19-21 octobre 2020

---

Pour: **Examen**

## A. Généralités

1. Alors qu'il ne reste plus que 10 ans pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et que la dynamique de lutte contre l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire a marqué le pas, le FIDA doit intensifier son impact. Le modèle opérationnel arrêté pour la période de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) vise à renforcer l'appui du FIDA aux personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte. Il sera axé sur l'application d'une approche des programmes de pays porteuse de transformation, dans le cadre de laquelle le Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF) apportera un complément au programme ordinaire de prêts et de dons souverains du FIDA, parallèlement au Programme pour la résilience du monde rural. L'objectif est de développer les ressources du FIDA, de diversifier ses modes d'intervention et d'approfondir son impact, particulièrement dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, à la fragilité et à l'insécurité alimentaire, pour mettre en place un programme de travail très complet.
2. Pour surmonter les difficultés à attirer les investissements du secteur privé dans l'agriculture et à façonner des modèles opérationnels inclusifs – en particulier dans les pays à faible revenu (PFR), les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et les pays en situation de fragilité – il faut un investisseur possédant une compréhension approfondie du secteur agricole et des besoins connexes, de l'écosystème et des possibilités d'atténuation des risques. Le FIDA est la seule organisation mondiale de développement spécialisée à se consacrer exclusivement à la transformation de l'agriculture, des économies rurales et des systèmes alimentaires pour les rendre plus inclusifs, plus productifs, plus résilients et plus durables.
3. À la différence des investisseurs commerciaux, et de quelques institutions financières internationales de plus grande taille, le FIDA cible le "dernier kilomètre" et les zones les plus reculées afin d'aider des millions de ruraux à augmenter leur productivité et leurs revenus, d'améliorer leur accès aux marchés et de créer des emplois, malgré les difficultés et les risques que comportent les interventions portant sur ce segment du marché. En tant qu'investisseur, le FIDA a été et demeure en mesure de s'appuyer sur son expérience et son savoir-faire, et il est disposé à prendre des risques pour transformer les économies rurales et les systèmes alimentaires.

**Le FIDA occupe une position privilégiée pour réaliser son  
Programme de participation du secteur privé au financement:**

- Accent exclusif porté sur le développement rural et compréhension approfondie des besoins du secteur rural;
- Accès privilégié aux données sur les agriculteurs et les écosystèmes agricoles;
- Appétence plus forte pour le risque et priorité aux petits producteurs
- Réputation de partenaire fiable, aussi bien auprès du secteur privé que des pouvoirs publics;
- Approche du portefeuille conçue pour investir dans l'intention de créer des liens avec des projets du secteur public;
- Horizon d'investissement "patient" (à long terme);
- Capacité avérée d'assembler des financements en faveur du développement;
- Cadres transparents et solides pour la mesure de l'impact.

## B. Objectifs

4. Le PPSPF vise à permettre au FIDA d'amplifier son impact et sa contribution à la réalisation des ODD n<sup>os</sup> 1 et 2 (pas de pauvreté rurale et faim zéro) en complétant et renforçant les résultats obtenus grâce à son programme de prêts et dons souverains. Il faudra à cet effet passer d'une approche ponctuelle du développement du secteur privé et de la mobilisation de financements et de savoir-faire privés à l'appui des priorités liées aux ODD n<sup>os</sup> 1 et 2 à un programme de plus grande ampleur mobilisant l'ensemble de l'institution, de nature à augmenter l'ampleur et la visibilité des opérations du FIDA. En outre, le PPSPF favorisera la viabilité financière à long terme du Fonds, grâce à la génération de revenus qui contribueront à étendre et à diversifier sa base de ressources, conformément aux réformes entreprises dans le cadre de la nouvelle architecture financière.

## C. Effets directs et résultats visés

5. Le PPSPF vise à attirer les investissements, le savoir-faire et les innovations du secteur privé au profit des petits producteurs et des communautés rurales, en mettant l'accent sur la création d'emplois pour les jeunes, l'autonomisation des femmes et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques.
6. Pour obtenir cet effet d'attraction, les risques liés aux investissements du secteur privé seront atténués de deux manières: premièrement, en utilisant l'expertise et le savoir-faire considérables du FIDA dans le secteur agricole et en intervenant dans les zones les plus pauvres des pays en développement; deuxièmement, en utilisant comme levier les ressources du PPSPF que le FIDA cherche à mobiliser auprès de divers types de donateurs et d'investisseurs recherchant un impact social et environnemental. L'objectif du FIDA est de parvenir à un effet multiplicateur des fonds mobilisés pour le PPSPF permettant d'obtenir un volume de cofinancement correspondant à cinq fois le montant de ces fonds<sup>1</sup>. Cela signifie que chaque dollar fourni à l'appui du PPSPF permettrait d'investir directement cinq dollars dans l'objectif d'accroître les engagements mondiaux en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les régions les plus pauvres.
7. Au total, et selon le montant des ressources levées, le PPSPF touchera entre 2,5 et 5 millions de bénéficiaires. L'impact positif de projets réussis du secteur privé peut prendre la forme de la création d'entreprises prospères qui permettent d'offrir des emplois et des moyens d'existence pour extraire les populations de la pauvreté et de développer le capital humain grâce à la formation. Les petites et moyennes entreprises, utilisant davantage les technologies, sont en mesure de gagner en efficacité, d'accroître leurs rendements et de réduire les effets négatifs sur l'environnement. Le PPSPF appuiera aussi les petits producteurs en renforçant leurs capacités de résilience et d'adaptation aux changements climatiques grâce à la diversification des modes d'exploitation et des systèmes de moyens d'existence, en adoptant des pratiques agroécologiques et des solutions naturelles propres à renforcer la biodiversité et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

## D. Pays et projets admissibles

8. Tous les pays dans lesquels le FIDA intervient seront admis à bénéficier de projets au titre du PPSPF. Conformément au mandat du Fonds et à ses engagements institutionnels, les projets et activités du PPSPF seront plus particulièrement axés sur les PFR, les PRITI et les pays en situation de fragilité, avec un objectif indicatif de 90% des investissements du PPSPF ciblant ces pays au cours des trois premières années d'activité (période 2022-2024 couverte par FIDA12).

---

<sup>1</sup> Le coefficient multiplicateur de 5 correspond au ratio entre l'investissement du FIDA et le coût total du projet appuyé.

9. Les ressources du PPSPF ne seront pas allouées sur la base du Système d'allocation fondé sur la performance. Pour faire en sorte que les ressources soient réparties de manière ciblée et très diversifiée entre les zones géographiques et les États membres, en privilégiant ceux qui en ont le plus besoin, cinq critères seront utilisés: i) pertinence par rapport au mandat du FIDA et complémentarité avec le programme de prêts et dons; ii) additionnalité du FIDA; iii) résultats attendus en matière de développement; iv) risque; v) normes environnementales, sociales et de gouvernance. Le potentiel d'obtention d'un important effet catalyseur et de mobilisation sera également un facteur clé à prendre en considération dans la sélection des projets.
10. Le PPSPF prévoit d'accroître ses offres au fil du temps, en utilisant trois instruments financiers: crédit, participations et produits d'atténuation du risque. Dans le cadre du PPSPF, il est également préconisé d'utiliser l'assistance technique à titre de complément et de moyen de renforcement des projets d'investissement financés.

## **E. Gouvernance et mobilisation des ressources**

11. Le FIDA a l'ambition de lever, dans le cadre de FIDA12 et d'autres actions de mobilisation de fonds, jusqu'à 200 millions d'USD pour financer le démarrage du PPSPF. Ce capital est nécessaire pour atténuer les risques des projets d'investissement du secteur privé. Les ressources du PPSPF devraient permettre de mobiliser jusqu'à cinq fois leur valeur sous forme d'investissement du secteur privé et d'autres investisseurs (soit l'équivalent de 1 milliard d'USD) au profit des ménages ruraux pauvres et des petits producteurs. Ce point est particulièrement important dans le contexte actuel où il faut agir sur une plus grande échelle pour faire face aux effets négatifs de la COVID-19 et à la charge croissante qu'ils font peser sur les finances publiques de plusieurs États membres en développement.
12. Si la Consultation sur FIDA12 en décide ainsi, les contributions au PPSPF pourraient être reconnues comme une forme de "contributions supplémentaires" ouvrant droit à des voix. Les États membres pourraient aussi contribuer sous forme de fonds supplémentaires au PPSPF, qui ne confèrent pas de droits de vote. Des contributions seront également sollicitées auprès d'États non membres, mais elles ne donneront pas de droit de vote ni aucun autre droit en rapport avec le Conseil d'administration. Afin de réduire autant que faire se peut le risque de substitution, le Fonds appelle les États membres à faire tout leur possible pour maximiser leurs contributions de base avant de contribuer au PPSPF.
13. Les donateurs et les investisseurs qui alimentent le Fonds fiduciaire pour le secteur privé auront la possibilité de participer à sa gouvernance. Dans l'ensemble, la gouvernance des projets du PPSPF sera fondée sur les procédures d'approbation, projet par projet, des opérations non souveraines du FIDA, le Conseil d'administration donnant son approbation en dernier ressort. Il est prévu, en outre, de créer un comité consultatif spécifiquement chargé de fournir des avis et des orientations stratégiques à l'échelle du programme. Ce comité consultatif sera composé de représentants des contributeurs au PPSPF.

## **F. Viabilité financière**

14. Le PPSPF donnera lieu à plusieurs flux de revenus qui serviront à couvrir les frais de fonctionnement et à accroître l'enveloppe à consacrer au financement des investissements et des activités. Les projets réussis généreront le remboursement du principal (dans le cas des investissements autres que les participations) et d'engranger des revenus des intérêts et des commissions. Les prises de participation devraient se traduire par une valeur ajoutée et la perception de dividendes. Ces remboursements et retours sur investissements seront utilisés pour financer les capitaux à investir et l'assistance technique dans le cadre du PPSPF. Comme indiqué dans le document intitulé "Cadre des opérations non

souveraines du FIDA dans le secteur privé et création d'un Fonds fiduciaire pour le secteur privé" publié sous la cote EB 2020/129/R.11/Rev.1, les dépenses d'administration supplémentaires liées au PPSPF supportées par le FIDA seront financées sur les deniers du fonds fiduciaire.

15. Il est prévu, sur la base d'un modèle décennal, que le PPSPF générera d'ici à 2024 un revenu suffisant pour couvrir les coûts, dans l'hypothèse de la mobilisation d'un volume de ressources minimum de 64 millions d'USD pour le portefeuille d'investissement. Un investissement initial de 3 millions d'USD sera également nécessaire au cours de cette période, en attendant que les flux de revenus soient suffisants pour couvrir les coûts.
16. On prévoit qu'à partir de 2024 les investissements et activités du PPSPF généreront un revenu net positif pour le FIDA – jusqu'à 16 millions d'USD de revenus d'intérêts et de commissions sur 10 ans. Le PPSPF sera ainsi en mesure de se reconstituer au fil des années pour financer de nouveaux investissements. Le premier principe d'investissement au titre du PPSPF sera de chercher à financer des projets sur une base commerciale; toutefois, les dons mobilisés seront aussi utilisés pour mettre en place des solutions de financement mixte lorsque cela est jugé approprié du point de vue de l'impact et du risque, conformément aux principes relatifs aux meilleures pratiques<sup>2</sup>.

## G. Cadre de résultats

17. La traçabilité des contributions au Fonds fiduciaire pour le secteur privé, qui accueillera les ressources dédiées au PPSPF, sera assurée et un mécanisme de compte rendu sera mis en place pour permettre un suivi clair et transparent et la présentation de rapports sur la performance financière et l'impact en matière de développement. Des estimations concernant l'impact en matière de développement dans chacun des trois scénarios de financement du PPSPF sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1

### Effet multiplicateur et nombre de bénéficiaires escomptés d'ici la fin de l'exercice 2024

	<i>Point d'équilibre</i>	<i>Moyen</i>	<i>Élevé</i>
Montant mobilisé	67 millions d'USD	100 millions d'USD	200 millions d'USD
Montant total avec l'effet multiplicateur (x 5)	335 millions d'USD	500 millions d'USD	1 milliard d'USD
Projets menés au titre des opérations non souveraines	18	25	33
Montant moyen des projets menés au titre des opérations non souveraines	4 millions d'USD	6 millions d'USD	10 millions d'USD
Pourcentage d'opérations non souveraines mises en œuvre dans les PFR	90	90	90
Petits producteurs bénéficiaires	1,7 million	2,5 millions	5 millions
Pourcentage de femmes parmi les petits producteurs bénéficiaires	50	50	50
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>8,4 millions</b>	<b>10 millions</b>	<b>25 millions</b>

<sup>2</sup> Le FIDA se conforme aux principes renforcés définis par les institutions de financement du développement régissant les financements mixtes concessionnels accordés à des projets du secteur privé (*Development Finance Institutions Enhanced Principles for Blended Concessional Finance in Private Sector Projects*).

## **H. Perspectives**

18. Les premières contributions au PPSPF devraient être reçues dans le courant de l'année 2021. La première réunion du comité consultatif se tiendra au deuxième trimestre de 2021. Les informations sur le PPSPF seront publiées sur le site Web du FIDA, et des informations actualisées sur le PPSPF, portant notamment sur la mobilisation des ressources, l'exécution et les résultats, seront présentées dans l'examen à mi-parcours de FIDA12.